



COMMUNE DE Gibloux

Administration scolaire
et extrascolaire
Route de Fribourg 5
Case postale 70
1726 Farvagny

Téléphone 026 552 59 04
Télécopie 026 552 59 01

admin.scolaire@commune-gibloux.ch

Farvagny, janvier 2024

Aux parents des futurs élèves de 1H



Informations quant à la rentrée de votre enfant en 1H

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Le **22 août** prochain, votre enfant commencera sa scolarité obligatoire. Il s'agira, pour lui, d'une étape importante et, pour vous, d'un démarrage de partenariat « Famille – Ecole », gage d'une collaboration harmonieuse.

La Direction de l'établissement scolaire et les enseignantes du premier cycle vous convient à la soirée d'information agendée

Jeudi 8 février 2024 à 19h30
à la Salle communale de Farvagny (Route de Grenilles 6)

Pour vous accompagner durant ces quelques mois avant la rentrée scolaire, une brochure « Bienvenue à l'école » est jointe à la présente.

Nous vous annexons également les formulaires à nous retourner ainsi que diverses informations :

A retourner avant le :	Adresse d'envoi : Commune de Gibloux, Administration scolaire, CP 70, 1726 Farvagny ou par courriel : admin.scolaire@commune-gibloux.ch
<input checked="" type="checkbox"/> 29 février 2024	<input checked="" type="checkbox"/> Admission élève futur 1H (doc annexé) <input checked="" type="checkbox"/> document disponible sous https://commune-gibloux.ch/ecole-formation/ecole-enfantine-et-primaire
<input checked="" type="checkbox"/> 30 mars 2024	<input checked="" type="checkbox"/> Bilan de santé préscolaire (doc annexé) <input checked="" type="checkbox"/> document disponible sous https://commune-gibloux.ch/ecole-formation/ecole-enfantine-et-primaire
<input checked="" type="checkbox"/> 30 mars 2024	<input checked="" type="checkbox"/> Enseignement religieux confessionnel (doc annexé) <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration de dispense disponible sur demande à l'administration communale
	<input checked="" type="checkbox"/> Renseignements divers à votre disposition sous <input checked="" type="checkbox"/> https://cs.commune-gibloux.ch/ <input checked="" type="checkbox"/> http://www.fr.ch/osso

Un report de l'entrée à l'école obligatoire d'une année est possible, Si votre enfant présente des retards particuliers. Pour cela, il faut que vous adressiez, **jusqu'au 30 mars 2024**, une demande par écrit à l'Inspectrice scolaire Madame Virginie Milan,

Inspectorat scolaire
Arrondissement 4
Route André-Piller 21
1762 Givisiez

Si vous envisagez de reporter la scolarisation de votre enfant, **veuillez nous en informer également par courriel à admin.scolaire@commune-gibloux.ch ou par courrier.** Préalablement à votre décision et si nécessaire, nous vous conseillons un entretien téléphonique avec les Directions de nos Etablissements :

Nous vous rendons cependant attentifs au fait que la durée de la scolarité obligatoire n'en sera pas raccourcie pour autant, mais sera simplement décalée d'une année.

<i>Etablissement de Gibloux - Farvagny-Vuisternens</i>	<i>M. Descloux au 026 552 59 46</i>
<i>Etablissement de Gibloux - Corpataux - Rossens</i>	<i>Mme Gremaud au 079 509 12 76</i>
<i>Etablissement de Gibloux - Le Glèbe</i>	<i>M. Descloux au 026 552 59 46</i>

Toutes les informations utiles à la scolarité de votre enfant vous seront transmises **lors de la séance du 8 février 2024**, ou par courrier **durant le mois de juillet 2024**.

Nous vous remercions de votre attention et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Parents, nos salutations distinguées.

ADMINISTRATION SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Cheffe de secteur



Antoinette Clerc

Syndic



Julien Gremaud